

# L'accompagnement des sites éligibles Ramsar dans le Finistère :

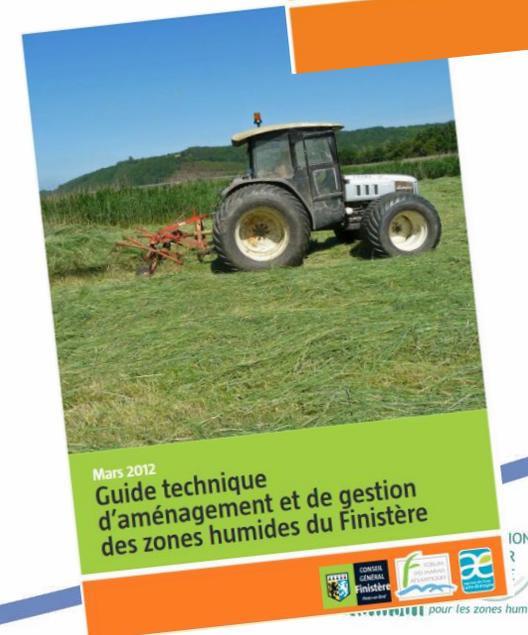
## De l'étude d'opportunité aux recommandations pour un projet Ramsar

Cellule d'animation des milieux aquatiques et de la biodiversité du Finistère (CAMAB)



# 1/ La Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité - CAMAB

- Un **partenariat depuis 2008** : Département, Forum des Marais Atlantiques, Fédération départementale de pêche
- Un **accompagnement technique** aux maîtres d'ouvrage : projets de connaissance, de gestion, préservation, valorisation des milieux aquatiques et de la biodiversité
- Des **productions** : guides techniques, recommandations...



# 2/ L'accompagnement des sites éligibles Ramsar



2018 : des études d'opportunité sur les 5 sites

- Volet écologique
- Volet social

5 fiches de synthèse

→ 4 niveaux d'opportunité et d'avancement sur

**Baie de Goulven**

**Rade de Brest**

**Baie de Morlaix**

Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale

**Baie d'Audierne**

Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale

**Monts d'Arrée**

Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale

Baie d'Audierne

Baie de Morlaix

Paramètre	Commentaire	Contexte
Critères naturalistes Ramsar	7/9	
Adéquation avec les projets du territoire	Label ressenti comme complémentaire	
Portage local fort	Mobilisation des élus	
Appréciation globale : Territoire prêt pour lancer la procédure de labellisation en étroite association entre acteurs et collectivités		

Paramètre	Commentaire	Contexte
Critères naturalistes Ramsar	8/9	
Adéquation avec les projets du territoire	Pas de projet spécifique associé, réflexion sur la démarche de communication	
Portage local fort	Plus-value potentielle non démontrée	
Appréciation globale : Territoire intéressé par la labellisation mais plus-value potentielle et mobilisation à développer. Proposition d'initier la demande de labellisation après une phase complémentaire de sensibilisation et d'échanges notamment auprès des socio-professionnels		

## 2/ L'accompagnement des sites éligibles Ramsar



La convention de Ramsar est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 en vue d'assurer la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Elle regroupe aujourd'hui 110 pays.

Les sites Ramsar sont des zones humides d'importance internationale, reconnues dans le cadre de cette convention. Pour être labellisés, les sites doivent répondre à certaines exigences :

- Répondre à au moins 3 des 9 critères d'identification des zones humides d'importance internationale;
- Apporter des arguments précis permettant de justifier le ou les critères retenus ;
- Disposer d'un plan de gestion, au moins sur une grande partie de sa superficie ;
- Identifier un partage local lurt et des soutiens.

**Précisions**  
La circulaire du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar précise la procédure pour la labellisation de sites.  
Les différentes étapes sont détaillées ci-après. À noter, la présente méthode est un outil qui a vocation à être adaptée au territoire notamment sur le volet de la gouvernance et de la convention.



**Les zones humides, un patrimoine mondial reconnu par une convention et un label**

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs et diversifiés de la planète. Les fonctions qu'ils assurent sont le fondement de multiples services indispensables à la vie et au bien-être humain : maintien de la biodiversité, atténuation des crues et des sécheresses, contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau, atténuation du changement climatique, production de ressources naturelles, patrimoine paysager et culturel...

La Convention de Ramsar (ville d'Iran où a été signée la convention, le 2 février 1971) est un traité inter-gouvernemental visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Le label associé à cette convention valorise des milieux humides dont l'utilisation par l'homme a permis de conserver une forte qualité écologique. Le label permet de mettre également en lumière les dimensions sociales et culturelles associées à ces milieux.

La désignation en tant que site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale, et l'appartenance à un réseau mondial de sites.



> Des documents sur l'appropriation du label

> Des échanges en réseau (comité technique Ramsar)

## 2/ Actualités des sites

### Baie d'Audierne (*en partenariat avec les EPCI bigoudens*)

- **2019** : Appui au montage du projet avec partenariat CAMAB - Université Rennes 2

### Tourbières des Monts d'Arée (*en partenariat avec le PNRA*) 09/2021

- **2019** : *Stage* – Approfondissement de l'étude d'opportunité
- **2022** : Ateliers thématiques PNRA avec les acteurs pour élaboration du projet Ramsar *reportés*

### Baie de Morlaix (*en partenariat avec Morlaix communauté*)

- **2021** : *Stage* – Approfondissement de l'étude d'opportunité pour aide à la décision élus



### Baie de Goulven (*en partenariat avec Haut-Léon communauté*)

- *Réflexions en cours*

# 3/ Les Recommandations

## Les grandes étapes vers un projet Ramsar > 9 Fiches Étapes

### 1- Comment engager le territoire dans la démarche Ramsar ?

Fiche n°1 : Etablir la gouvernance

Fiche n°2 : Etablir les éléments d'opportunité

Fiche n°3 : Confirmer les critères écologiques

Fiche n°4 : S'engager officiellement dans la démarche

### 2- Comment construire un projet Ramsar et soumettre une candidature ?

Fiche n°5 : Construire une implication collective autour d'un projet pour le territoire

Fiche n°6 : Formuler et valider le projet pour le territoire

Fiche n°7 : Soumettre le dossier de candidature au label Ramsar

### 3 - Comment faire vivre le projet du territoire ?

Fiche n°8 : Animer le projet et suivre sa mise en œuvre dans le temps

Fiche n°9 : Profiter d'une dynamique de réseau



Labellisation Ramsar  
Labeladur Ramsar

Les étapes vers un projet Ramsar pour le territoire

Finistère  
FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES  
CAMAB  
www.finistere.fr

**Fiche N°5**  
**Construire une implication collective autour d'un projet pour le territoire**

**OBJECTIF**  
Construire une implication collective autour d'un projet pour le territoire à partir des usagers, de leurs représentations du site.

**> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS**  
Une approche indispensable à l'adhésion des acteurs

La mise en œuvre de la participation autour de la démarche contribue à :

- Améliorer la connaissance du site (documenter les pratiques, initiatives, perceptions... liées au site et les regards sur la démarche) ;
- Structurer le projet, définir des objectifs et actions répondant aux attentes, besoins et préoccupations exprimés (clarifier les enjeux pour les personnes concernées) ;
- Favoriser les liens entre les participants, l'échange et le partage des savoirs ;
- Les impliquer dans la construction d'un projet pour le site.

Pour la ou les structures porteuses, **deux niveaux** sont à distinguer :

- L'animation de la démarche globale (comité de suivi, échanges avec les élus.e.s...) ;
- L'animation de la participation autour d'espaces de dialogue (entretiens, ateliers participatifs...).

Les éléments recueillis nourriront l'écriture du projet de territoire autour du label (voir fiche Étape N°6).

**Les principes de la participation**

Cette mise en œuvre repose sur la définition des principes de la participation par le groupe projet : ses objectifs, les sujets à aborder, les niveaux d'implication et les formats associés (entretiens, ateliers, visites sur site...), le fonctionnement (animation, type et nombre de participants...), les ressources mobilisées et le calendrier. Le partage de ce calendrier permet à l'ensemble des acteurs de visualiser la progression de la démarche et leur place dans celle-ci.

**Les limites de la participation** sont également posées : ce qui peut et ne peut pas être pris en charge par celle-ci, ce qui peut et ne peut pas évoluer (sujets, format, « mandat » des participants...).

Ces éléments sont validés avec les élus référents, partagés avec le comité de suivi et, a minima, présentés aux participants. Cette clarification sera un facteur de confiance et de motivation (ce qui est attendu, comment cela va se passer, le calendrier prévu, le pouvoir octroyé, le devenir de leur contribution...).

**différentes restitutions sont envisageables :**

- de tous les participants réunis ;
- les populations ;
- les élus locaux.

ateliers peut être l'occasion d'échanger sur les **grands axes du plan d'action** adossé au projet. Si la mise en œuvre d'actions prioritaires est envisagée, elle a été pilotée par un acteur extérieur qui se retire de la démarche à ce stade, il faut prévoir un accompagnement futur (suites et lien aux participants).

**s d'une synthèse des échanges** auxquels ils ont pris part, contribue également au projet. **Ces retours sont centraux en tant que bilan à partir duquel les acteurs**

l'élaboration de cette démarche est l'appropriation des terres utilisées par la population et les élus référents et ne suscite que très rarement une image claire de ce que cela représente. Pour beaux

en 2008

**possibles**

- des ressources et de l'identité du pilote de la participation, différents
- peuvent être mis en œuvre :
- avec 2-3 personnes autour de l'animateur ;
- « es » ou « homogènes » en fonction des catégories d'acteurs qui s'y impliquent (définies ci-avant) ;
- de compétences ;
- ;
- ;
- ;

BARC  
JURAT  
JURAT  
SCOUT

## 3/ Les Recommandations

### III - Comment faire vivre le projet du territoire ?

#### Fiche N°8 – Animer le projet et suivre sa mise en œuvre dans le temps

##### Mise en œuvre et suivi

**Animer la gouvernance à tous les niveaux et maintenir les liens** : Comité de suivi/copil N2000, groupes projets dédiés, temps d'échanges citoyens...

**Assurer une communication régulière** : supports existants, lettre info spécifique...

**Elaborer des outils de suivi** : tableau de synthèse : priorisation d'actions, calendrier, portage, moyens, animation...

##### Actualisation de la FDR

*A minima* tous les 6 ans + changements importants → occasion d'une mobilisation locale

##### Vigilances :

- Le maintien de l'animation dans le temps
- La pérennité des moyens associés
- Le maintien de la dynamique participative associée à la candidature



## 3/ Et après...

- **Document 1** - Les grandes étapes vers un projet Ramsar
- **Document 2** - Au-delà de Ramsar...
  - **Partie 1** - Recommandations pour engager une approche participative dans un projet environnemental
  - **Partie 2** – Des méthodes et outils mobilisables

Diffusion en préparation

Sortie : début 2022



# Merci pour votre attention

